



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

MAY 20 1983

Distr.
GENERALE

S/15775
19 mai 1983

ORIGINAL : FRANCAIS

~~UN/SECRETARIAT~~

LETTRE DATEE DU 19 MAI 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU TCHAD AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et en référence à mes lettres S/15693 et S/15709 datées respectivement des 8 et 19 avril 1983, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Le 12 mai 1983, l'armée libyenne a attaqué les éléments des Forces armées nationales tchadiennes (FANT) dans la région d'OUNIANGA-KEBIR. Des combats d'une grande intensité ont causé d'énormes pertes en vies humaines.

Le Gouvernement libyen étend maintenant les attaques dans toute la région nord du pays.

Les agressions répétées de la Libye qui sont perpétrées avec la participation d'importantes unités militaires mettent le Tchad dans un état de guerre.

Ce comportement belliqueux de la Libye viole de façon évidente la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Il est contraire à la déclaration contenue dans le document S/15688 du 6 avril 1983 adoptée par le Conseil de sécurité à la suite de l'examen de la plainte introduite par le Tchad contre la Libye.

Face à ces agressions caractérisées de la Libye contre un Etat Membre de l'ONU qui ne cherche qu'à vivre en paix, le Gouvernement tchadien élève une vive protestation et demande au Conseil de sécurité de faire entendre raison à la Libye afin qu'elle cesse de violer impunément les principes fondamentaux de la Charte et de sa déclaration susmentionnée. Car il ne fait aucun doute que le but poursuivi par ce pays est d'envahir le Tchad et d'y installer un régime à sa dévotion.

Eu égard à ce qui précède, le Gouvernement tchadien se réserve le droit de saisir le Conseil de sécurité si la Libye continue ses agressions contre le Tchad en maintenant la tension dans la sous-région.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ramadane BARMA
